PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 7 novembre 2023 à 20 h 28.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 45, le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur les demandes d'autorisations pour un bâtiment situé au 126, Grande Côte Est et un bâtiment situé au 618, Grande Côte Ouest. Après délibération, le comité autorise les présentes demandes.

À 19 h 50, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1086-2023 ayant pour titre « Règlement 1086-2023 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – PPCMOI ».

2023-11-434 **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 28.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-435 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(434) 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
(435) 2. Adoption de l'ordre du jour;
(436) 3. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2023;
4. Information et suivi de dossiers :
(437) 4.1 Décarbonation des bâtiments – conférence;
(438) 4.2 Programme Accès Logis type II;
5. Administration :
(439) 5.1. Plan directeur (planification stratégique);
(440-443) 5.2. Personnel;
(444) 5.3. Politique de gestion documentaire – mandat;
(445) 5.4. Comité des berges du Saint-Laurent Lanaudière-Mauricie – soutien financier;
(446) 5.5. Carrefour Émilie de Lanoraie – demande d'appui;
6. Sécurité publique :
(447) 6.1. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – demande de modification de vitesses permises;
(448) 6.2. Adoption du projet de règlement 69-2-2023 modifiant le règlement 69-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
(449) 6.3. Contrat de service 9-1-1;
7. Travaux publics :
(450) 7.1. Asphaltage 2022 – réception définitive des travaux;
8. Hygiène du milieu :
8.1. Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable – rapport sur la gestion de l'eau potable;
(451) 8.2. Puits 6 – demande d'avenant;
(452) 8.3. Déneigement – usine d'eau potable et puits 6;

9. Loisirs et culture :
(453) 9.1. Semaine de relâche – camp de jour;
(454) 9.2. Soccer – mandat professionnel (laboratoire);
(455) 9.3. La Grande semaine des tout-petits;
(456) 9.4. Pavillon Clément-Loranger – travaux;
10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
(457) 10.1. Adoption du projet de règlement 1086-2023 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
(458-460) 10.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1071-82-2023 modifiant le règlement de zonage 269-90 – Assujettissement de zones au règlement PPCMOI;
(461-462) 10.3. Demandes d'autorisation de démolition : 126, Grande Côte Est et 618, Grande Côte Ouest;
(463) 10.4. Demande de dérogation mineure : 1, rue Pinat;
(464-473) 10.5. Demandes de permis PIIA;
(474-478) 11. Courrier;
(479) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
(480) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant les résolutions 2023-10-423 et 2023-10-424 adoptées à la séance du 3 octobre 2023.

2023-11-436 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 3 octobre 2023 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-437 **DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS – CONFÉRENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 200 $ pour une conférence sur la décarbonation des bâtiments le 12 novembre prochain.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-438 **PROGRAMME ACCÈS LOGIS TYPE II**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'informer l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie ne désire pas poursuivre, dans sa forme actuelle, le Programme Accès Logis type II.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-439 **PLAN DIRECTEUR (PLANIFICATION STRATÉGIQUE)**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De demander des propositions par invitation à des firmes de consultants pour l'élaboration du Plan directeur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-440 **PERSONNEL – NOMINATION**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'organisation du service des loisirs et de la culture et du service des communications de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des ressources humaines et du directeur général et greffier-trésorier d'abolir ces services et de les regrouper au sein du service Vie citoyenne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal procède, suite à la recommandation du comité, à la nomination de madame Josiane Laporte à titre de directrice du service Vie citoyenne.

Que la présente nomination soit assujettie à une période de probation de 6 mois.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-441 **PERSONNEL – EMBAUCHE – COORDONNATRICE AUX LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste de coordonnateur(trice) aux loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier et la responsable des ressources humaines ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de madame Hélène Brien à titre de coordonnatrice aux loisirs, et ce, selon la politique cadre en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-442 **PERSONNEL – POLITIQUE CADRE 2019-2024**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour certaines dispositions relatives aux conditions de travail et de traitement des cadres;

CONSIDÉRANT QUE ces mises à jour visent à ajouter des sections relatives au poste de directeur/directrice à la Vie citoyenne, coordonnateur/coordonnatrice à l'urbanisme et coordonnateur/coordonnatrice aux loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications visent également la mise en application de l'article 15.03 de la Politique concernant la reconnaissance de diplômes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'adopter la seconde directive visant la mise à jour de certaines dispositions relatives aux conditions de travail et traitement des cadres 2019-2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-443 **PERSONNEL – DÉPÔT D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME**

CONSIDÉRANT les nombreuses embauches et nominations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'organigramme de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De procéder à l'adoption de l'organigramme, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-444 **POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE – MANDAT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la Politique de gestion documentaire suite à l'adoption du nouveau Calendrier de conservation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater la firme Gestar pour l'élaboration de la Politique de gestion documentaire, et qu'un budget de 1 960 $ (taxes en sus) soit autorisé et pris à même le budget 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-445 **COMITÉ DES BERGES DU SAINT-LAURENT LANAUDIÈRE-MAURICIE – SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de protection des Berges du Saint-Laurent sollicite un soutien financier auprès des municipalités de Lanoraie, L'Île Dupas, Berthierville, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola et Saint-Barthélemy, pour évaluer l'état des berges du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'offre de services de M. Pierre Bertrand, expert consultant en développement durable et éco-ingénierie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'informer le Comité des berges du Saint-Laurent Lanaudière-Mauricie que la Municipalité de Lanoraie est disposée à prendre part financièrement, avec les autres municipalités, à une étude de caractérisation sur la situation des berges du Saint-Laurent, et autorise un montant de 1 920 $ (taxes incluses) annuellement pour les années 2023 et 2024.

Lesquelles sommes sont allouées pour :

1. Une synthèse des études et des données existantes concernant l'érosion des berges touchant notre secteur;
2. La prise d'images par drones sur l'ensemble des berges;
3. L'extraction et l'interprétation des données contenues dans la banque de données de l'université Laval par les chercheurs de cette même Université.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-446 **CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – DEMANDE D'APPUI**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie appuie le projet d'agrandissement du bâtiment sis au 361A, rue Notre-Dame par l'organisme Carrefour Émilie de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-447 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DEMANDE DE MODIFICATION DE VITESSES PERMISES**

CONSIDÉRANT les bâtiments construits ces dernières années sur le Chemin de Joliette, à l'entrée du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend aménager une traverse pour piétons sur le Chemin de Joliette, avec l'accord du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT les différentes vitesses prescrites sur le Chemin de Joliette et Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus de la Sûreté du Québec à l'effet que ces nombreux changements de vitesses prescrites actuelles peuvent porter à confusion.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'évaluer l'uniformisation de la vitesse sur Grande Côte Est.

De réévaluer le début des zones où la vitesse est réduite sur le Chemin de Joliette pour tenir compte du nouvel environnement et de la traverse projetée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-448 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 69-2-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 69-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 $ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024;

- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 69-2-2023 modifiant le règlement 69-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1», tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-449 **CONTRAT DE SERVICE – GESTION DES APPELS 9-1-1**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 avec La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-450 **TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2022 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT les travaux relatifs au projet de réfection de voirie en 2022, réalisés par Asphalte Générale (9306-1380 Québec inc.), ont été complétés il y a maintenant un an;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a refusé de signer les documents de réception provisoire à l'automne 2022, niant sa responsabilité dans l'existence de déficiences;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en demeure, à deux reprises, l'entrepreneur de corriger lesdites déficiences, à défaut de quoi elle ferait réaliser les travaux correctifs par d'autres, et ce, à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des déficiences ont été corrigées par d'autres, en deux temps, par l'octroi de deux contrats distincts;

CONSIDÉRANT QUE le 23 octobre 2023, 9306-1380 Québec inc. et la municipalité ont conjointement inspecté les travaux et que deux déficiences demeuraient non corrigées;

CONSIDÉRANT QUE 9306-1380 Québec inc. s'est engagé et a effectivement corrigé les deux dernières déficiences le 26 octobre 2023;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection définitif déposé par M. Stéphane Allard, ingénieur au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des Travaux publics d'accepter les travaux et la comptabilité finale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accepte les travaux ainsi que le tableau de comptabilité finale, incluant le déboursé et ses pièces justificatives, au montant de 55 451,77 $, lesquels sont annexés aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

BILAN 2022 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le directeur général et greffier-trésorier présente le rapport 2022 sur la Gestion de l'eau potable.

2023-11-451 **PUITS 6 – DEMANDE D'AVENANT # 6**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un débitmètre défectueux sur la conduite de distribution principale, de reconfigurer l'analyseur d'eau et le panneau de contrôle, et de relocaliser un puits à forer et sa clôture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant maximal de 5 000 $ (taxes en sus) pour les travaux au puits 6 mentionnés au préambule, et ce, tel que prévu à l'avenant # 6 de la firme GBI.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-452 **DÉNEIGEMENT – USINE D'EAU POTABLE ET PUITS 6**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De renouveler notre entente avec la compagnie Le cerf des bois, représentée par Jean-François Théroux, au montant de 2 529,45 (taxes inc.) pour le déneigement du chemin d'accès au puits 6

d'eau potable (en partie, soit 1,3 km) et les deux stationnements (usine d'eau potable et bâtiment de service des puits), et ce, pour l'hiver 2023-2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-453 **SEMAINE DE RELÂCHE – CAMP DE JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer une entente avec Air en fête pour l'organisation d'un camp de jour pour la semaine de relâche.

Qu'un budget maximal de 4 680 $ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-454 **TERRAIN DE SOCCER – MANDAT PROFESSIONNEL (LABORATOIRE)**

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions pour le mandat de laboratoire à l'occasion des travaux pour le terrain de soccer :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Groupe ABS	12 151,48 $
Les services EXP inc.	13 371,59 $

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Marie-Pierre Parent de la firme GBI expert-conseil nous recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupe ABS.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal mandate la firme Groupe ABS, plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux pour le projet de construction du terrain de soccer, au montant de 12 151,48 $ (taxes incluses).

Le contrat étant à prix unitaire, le montant final variera en fonction des quantités réelles réalisées.

Que les dépenses soient financées par le règlement d'emprunt 127-2023, et subventionnées par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-455 **LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie se joint au mouvement de solidarité envers les tout-petits au Québec à l'occasion de La Grande semaine des tout-petits du 20 au 26 novembre prochain par la levée du drapeau de la GSTP.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-456 **PAVILLON CLÉMENT-LORANGER ET PAVILLON JEAN-BOURDON – TRAVAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 5 000 $ pour des travaux d'entretien au Pavillon Clément-Loranger, à même le surplus en cours.

D'autoriser un budget maximal de 15 000 $ pour des travaux d'entretien au Pavillon Jean-Bourdon, à même le surplus en cours.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-457 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1086-2023 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PPCMOI**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1086-2023 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – PPCMOI », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-458 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-82-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DANS LES ZONES R1-10 ET C2-4**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'autoriser les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans les zones R1-10 et C2-4, et dépose le projet de règlement 1071-82-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-11-459 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1071-82-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DANS LES ZONES R1-10 ET C2-4**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 1071-82-2023 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'autoriser les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans les zones R1-10 et C2-4, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-460 **SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1071-82-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DANS LES ZONES R1-10 ET C2-4**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu le 5 décembre 2023 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 45.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1071-82-2023 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-461 **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 126, GRANDE CÔTE EST**

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 126, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT le règlement 1084-2023 relatif à la démolition.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition d'autoriser la demande de démolition du bâtiment situé 126, Grande Côte Est, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-462 **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION – 618, GRANDE CÔTE OUEST**

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 618, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1084-2023 relatif à la démolition.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition d'autoriser la demande de démolition du bâtiment situé 618, Grande Côte Ouest, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1084-2023 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-463 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1, RUE PINAT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 1, rue Pinat;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 1004-2001;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre en cour avant alors que le règlement de zonage limite la hauteur des clôtures en cour avant à 1,22 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le 1, rue Pinat, soit l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre en cour avant.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay quitte la séance à 21 h 18. Le quorum est maintenu.

2023-11-464 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 21, RUE DES CABOTEURS (LOT 6 458 164)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction au 21, rue des Caboteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec garage attenant;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de nouvelle construction au 21, rue des Caboteurs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à 21 h 19.

2023-11-465 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 33, RUE DE L'ANCRAGE (LOT 6 458 138)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction au 33, rue de L'Ancrage;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage avec garage double attenant;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de nouvelle construction au 33, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-466 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 61, RUE DE L'ANCRAGE (LOT 6 458 131)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction au 61, rue de L'Ancrage;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage avec garage double attenant;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de nouvelle construction au 61, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 21 h 22. Le quorum est maintenu.

Le conseiller François Boisjoly dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 21 h 22. Le quorum est maintenu.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 21 h 22. Le quorum est maintenu.

2023-11-467 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – RUE JOSÉ (LOT 4 165 538)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve sur la rue José (lot 4 165 538);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation bifamiliale isolée d'un étage;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-07-263 adoptée par le conseil municipal le 5 juillet 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction neuve sur la rue José (lot 4 165 538) conditionnellement à ce qu'un traitement paysager de qualité soit fait dans la cour latérale donnant sur la rue Notre-Dame.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents incluant la voix favorable de la mairesse suppléante.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 21 h 24.

Le conseiller François Boisjoly réintègre la séance à compter de 21 h 24.

Le maire André Villeneuve réintègre la séance à compter de 21 h 24.

2023-11-468 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 15-17, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de coupe d'arbre au 15-17, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'abattage d'une épinette de Norvège située en cour arrière;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de permis d'abattage d'arbre au 15-17, rue Louis-Joseph-Doucet pour la raison suivante : l'arbre est sain.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-469 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 427, RUE SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de coupe d'arbre au 427, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'abattage d'un orme de Sibérie en cour avant;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la coupe d'un orme de Sibérie en cour avant au 427, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-470 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 6, RUE CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 6, rue Champagne;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réfection du revêtement de la toiture pour un revêtement de membrane élastomère grise;

CONSIDÉRANT les plans et matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 6, rue Champagne.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-471 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 456, RUE SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 456, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le remplacement des quatre fenêtres noires du sous-sol en façade principale et à l'arrière, pour des fenêtres de mêmes dimensions, mais de couleur blanche;

CONSIDÉRANT les plans et matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 456, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-472 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 375-377, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 375-377, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise les rénovations extérieures suivantes :
- La modification du revêtement de l'ensemble du bâtiment pour du vinyle de couleur gris;
- La modification de l'avant-toit en façade principale en bardeau d'asphalte noir;
- La réduction du balcon du deuxième étage et ajout d'un garde-corps noir;
- L'ajout de volets blancs sur les fenêtres de la façade principale;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal 2023-10-421 refusant de faire droit aux plans soumis;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans et matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 375-377, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-473 **DEMANDE DE PERMIS PIIA – 405, RUE SAINTE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 405, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise les rénovations extérieures suivantes :

- Réfection partielle du revêtement extérieur en planche de pruche peinte en brun;
- Réfection de la toiture de la galerie et de l'annexe avec une pente plus prononcée;
- Ajout d'arrêt à neige;
- Toiture en tôle pincée grise;
- Remplacement de trois fenêtres en bois peintes de couleur accent (vert);
- Deux fenêtres de moindres dimensions au deuxième étage pour permettre d'intégrer l'avant-toit plus prononcé;
- Remplacement de deux portes en bois peintes de couleur accent (vert);
- Restauration des galeries;
- Éléments architecturaux et garde-corps de la galerie peints de couleur accent (vert);
- Ajout de nouvelles rampes en bois de couleur noire;
- Remplacement de certaines boiseries décoratives peintes de couleur accent (vert);
- Réfection des colonnes en bois supportant l'avant-toit tel que l'existant;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) en date du 6 juillet 2023;

CONSIDÉRANT les plans et matériaux soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 405, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-474 **ARCHIVES LANAUDIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseiller, monsieur Martin Lavallée, soit nommé comme représentant de la municipalité au sein de la Corporation du Centre régional d'Archives de Lanaudière inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-475 **CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – BARRAGES ROUTIERS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser Carrefour Émilie de Lanoraie à tenir des barrages routiers le 25 novembre 2023 entre 10 h et 12 h, à l'occasion de la guignolée annuelle, et ce, aux endroits suivants :

- Au coin des rues Louis-Joseph-Doucet et Notre-Dame;
- À la traverse piétonnière sur Chemin de Joliette (face à l'école);
- Au coin de la caserne et la rue Richard.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-476 **CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LANORAIE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 2 500 $ soit versé au Club de l'Âge d'Or de Lanoraie pour des rénovations intérieures de leur bâtiment.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-477 **POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX COMMERÇANTS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 100 $ afin de souligner l'implantation de chaque nouveau commerce à Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-478 **LA GALERIE DES MAIRES, CONSEILLERS ET SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DE LANORAIE DEPUIS 1855**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 2 500 $ pour couvrir les frais d'impression de la brochure *Galerie des maires, conseillers et secrétaires-trésoriers de Lanoraie depuis 1855*.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-11-479 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 571 776,02 $ (523967 à 524129, PA 1396 à PA 1411, 12408, 12411 à 12412, 12414 à 12497) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 35 À 21 H 49

2023-11-480 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 49.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

_____
André Villeneuve, maire

_____
Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
André Villeneuve, maire